Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0212 372 986
Type d'institution	CPAS
Nom de l'institution	CPAS de Neufchâteau
Période de reporting	2025

	Nombre de réunions
Conseil CPAS	11
Bureau permanent	18
Commission ou comité spécial #1[4]	Néant
Commission ou comité spécial #2	Néant
Autre #1	Néant
…	Néant

[4] Indiquer néant s'il n'existe pas de commission

Fonction[5]	**Nom et Prénom**	**Rémunération annuelle brute[7]**	**Détail de la rémunération et des avantages[8]**	**Justification de la rémunération si autre qu'un jeton**	**Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle**	**Pourcentage de participation aux réunions[9]**
Président(e) du CPAS	LOUIS Micheline	42.634,64	40.483,33 190,81 1960,50	Traitement Pécule de vacances Prime de fin d'année		100%
Membre du bureau permanent # 1	RIGAUX Olivier	5.225,25		Jetons de présence BP + CAS		81%
Membre du bureau permanent # 2	WEYRICH Olivier	3.881,99		Jetons de présence BP + CAS		72%
Membre du bureau permanent # 3	BORCEUX Jean-Louis	2.398,86		Jetons de présence CAS		100%
Membre du bureau permanent # 4	LESCRENIER Françoise	2.132,32		Jetons de présence CAS		91%
Membre du bureau permanent # 5	LISSOIR Emilie	2.264,27		Jetons de présence CAS		81%
Membre du bureau permanent # 6	MARTIN Mathieu	2.396,22		Jetons de présence CAS		91%
Membre du bureau permanent # 7	NOWAK Izabela	2.130,32		Jetons de présence CAS		81%

[5] Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

[7] La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

[8] Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1er).

[9] Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

Membre du bureau permanent # 8	PETIT Nathalie	1.863,14		Jetons de présence CAS		72%
Total général	**9**					

*NB : **Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.***